



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES
TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE - MARQUAGE AU SOL PASSE
AVEC LA SOCIETE AXIMUM IDF EST**

**DÉCISION N° DM-21-205
EN DATE DU 04 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site LE MONITEUR (Hebdomadaire Presse) et au Profil Acheteur de la Ville le 18 janvier 2021 relatif au marché de travaux de signalisation horizontale – marquage au sol ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 28 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société AXIMUM IDF EST jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AXIMUM IDF EST, sise rue des Cochets – 91220 BRETIGNY SUR ORGE, représentée par Monsieur Benoit LETERRIER, Chef d'Etablissement, l'accord-cadre pour les travaux de signalisation horizontale – marquage au sol.

Les prestations donnent lieu à accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 250 000 € HT (300 000 € TTC), par application des prix du bordereau et passé pour une durée initial d'un an, reconductible de manière tacite, 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210604-lmc1H8513H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2021
Date de Publication : 04/06/2021